

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.
Un An 6 Mois 3 Mois 1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS... \$12.00 \$6.00 \$3.00 \$1.00
POUR L'ETRANGER... \$15.00 \$7.50 \$3.75 \$1.25
Les abonnements se paient invariablement d'avance.

Le Numéro  **Cinq Sous**

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.
Un An 6 Mois 3 Mois 1 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS... \$1.00 \$0.50 \$0.25 \$0.10
POUR L'ETRANGER... \$1.25 \$0.60 \$0.30 \$0.12
Les abonnements se paient de 1er et du 15 de chaque mois.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTÉRATURE. PRO ARIS ET FOCIS. SCIENCES, ARTS.

1er Septembre 1827. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 12 DECEMBRE 1906. 80ème Année

La Conférence Internationale de Berlin SUR LA TELEGRAPHIE SANS FIL.

Paris, 25 novembre.
La Conférence internationale réunie à Berlin le 3 octobre, en vue de l'établissement d'une convention et d'un règlement pour l'emploi de la télégraphie sans fil, a tenu le 3 novembre sa séance de clôture.
L'empereur d'Allemagne, qui s'intéresse personnellement beaucoup à la question, et auquel est due l'initiative de cette conférence internationale, a donné ce matin pour un déjeuner en l'honneur des chefs de délégations, et les a félicités d'avoir mené à bonne fin l'œuvre difficile de la conciliation d'intérêts si différents. Nos délégués, dont le rôle fut des plus distingués et des plus efficaces, ont été particulièrement bien reçus par l'empereur, qui a profité de la circonstance pour causer longuement avec le capitaine de vaisseau Gachard, délégué de la marine française.

L'œuvre accomplie n'est certainement pas parfaite, il s'y trouve des lacunes techniques assez sérieuses, mais on a pensé avec raison qu'il valait mieux ne pas trébucher en tous ses détails une organisation aussi nouvelle et aussi complexe, et laisser à la pratique le soin de déterminer les conditions les meilleures dans lesquelles peut se faire le trafic international.

Ce sera le rôle de la prochaine Conférence d'établir un règlement plus précis. De nouveaux progrès apporteront peut-être encore d'ici là des simplifications importantes, et les quelques résistances qui existent encore à l'œuvre actuelle seront vraisemblablement usées par l'effort général.

L'unanimité ne fut pas absolue en effet pour l'adoption des conclusions de la Conférence. L'Italie, liée à la Compagnie Marconi par un traité formel, a déclaré ne pouvoir adhérer qu'en principe, à la convention, jusqu'à ce que son traité soit expiré. L'Angleterre, au contraire, bien que liée par un traité analogue, a dû, en vue de l'obtenir la ratification du Parlement anglais, mais il y a tout lieu de croire que dans tous les pays, les pouvoirs publics n'hésiteront pas à accepter les résultats heureux d'une des premières tentatives d'organisation internationale. Il est intéressant de remarquer incidemment que les réunions de la Conférence ont eu lieu au Palais du Reichstag dont tous les services fonctionnaient comme pendant les sessions parlementaires.

Les conclusions de la Conférence sont contenues dans trois documents distincts : la convention, le règlement et le protocole final, qui ont, au total, une étendue de plus de 30 grandes pages. La plupart des articles de ces documents n'intéressent guère que les spécialistes et les administrations; nous nous bornerons donc à en résumer les dispositions essentielles.

Le point capital est l'acceptation de la communication obligatoire entre toutes les stations, quel que soit le système employé dans chacune d'elles, ou, plus exactement, quels que soient les types d'appareils en usage, puisque tous les systèmes, sont, en réalité, à peu près identiques.

Cette résolution entraînera à brève échéance la suppression complète du monopole de la Compagnie Marconi. Certaines stations, appartenant à cette Compagnie, pourront peut-être encore pendant quelque temps, en s'appuyant sur des traités antérieurs, refuser les radiotélégrammes ne provenant pas de stations similaires, mais cela ne saurait durer longtemps. Les Etats signataires de l'accord se sont en effet engagés à faire construire des stations ouvertes au trafic international, à proximité de chacune des stations appartenant à des Compagnies privées et situées sur leur territoire, qui refuseraient d'appliquer exactement les prescriptions de la convention.

Au point de vue technique proprement dit, les principales décisions sont les suivantes :
La longueur d'onde normale a été fixée à 30 mètres. Toutefois, dans certaines stations spéciales pendant plusieurs années le service des stations de bord des navires de guerre. La surveillance du service serait faite par le même personnel supérieur qui s'occupe déjà des sémaphores. Les frais d'exploitation seraient ainsi réduits au minimum.

La lutte entre le gouvernement français et le Vatican.

Paris, 11 décembre.— Cette journée marquera une date historique dans l'histoire de la France.
La lutte entamée en 1880 par l'expulsion des Jésuites s'est terminée aujourd'hui par la rupture légale du lien qui depuis un millier d'années attachait l'Eglise et l'Etat.
En refusant de faire les déclarations requises par la loi de 1881 sur les assemblées publiques, le culte catholique, à partir d'aujourd'hui devient illégal. Seules les organisations schismatiques sont autorisées à l'exercer.
Les scènes qui se sont déroulées ce matin dans la plupart des Eglises ont été extrêmement touchantes.
Depuis un grand nombre d'années jamais une foule aussi considérable ne s'était présentée dans les Eglises pour y entendre la messe. Les femmes étaient en très grande majorité et ce fait semble démontrer l'indifférence religieuse qui règne parmi la partie masculine de la population parisienne.
Le clergé officiant a lu, comme d'habitude, les offices réguliers de la semaine sans faire mention de leur état illégal à partir de demain.
Cependant il était manifeste qu'une certaine dépression régnait dans les rangs des fidèles. Plusieurs femmes qui sortaient de Notre Dame, des larmes pleines les yeux, discutaient sur les mesures qui devront adopter les fidèles lorsque le clergé sera expulsé des églises.
Aujourd'hui, à la veille du combat qui va s'engager, il devient de plus en plus évident que les membres du gouvernement d'autrefois ont été énergiquement avisés des exaltés, qui ne cherchent qu'à envenimer la question.
M. Briand, le ministre des Travaux publics et des Cultes a déclaré ce matin que le gouvernement ne se laisserait pas prendre au piège de fermer les églises.
De son côté le cardinal Richard, archevêque de Paris, a vivement censuré les appels affichés par les cléricaux conseillant aux fidèles de résister par la force aux représentants de la loi.
Pas de violence, a dit le cardinal, mais une résistance passive à cette loi injuste, après avoir épuisé toutes les formes de protestation à chaque nouvelle mesure.
Telle est la disposition d'esprit du haut clergé, mais il semble évident que la grande majorité des fidèles n'a nulle intention de s'y soumettre et se prépare à assumer le rôle de martyr en abandonnant les églises et en organisant un culte privé.
Le cardinal Richard et plusieurs évêques ont déjà commencé le démantèlement de leurs effets privés et se préparent ce soir à quitter les maisons épiscopales.



CARDINAL RICHARD, Archevêque de Paris.

On prétend que les prêtres ont reçu de nombreuses offres tendant à leur disposition des salles dans lesquelles ils pourraient célébrer les services religieux; jusqu'à présent le clergé n'a pas donné le moindre indice qui permettrait de supposer qu'il a l'intention de tirer parti de ce moyen qui lui reste de conserver la jouissance des Eglises, c'est à dire en faisant les déclarations prévues par la loi de 1881 qui réglemente les assemblées publiques.

Dans les rangs du gouvernement la situation est envisagée calmement, quoique les ministres se rendent parfaitement compte que de nouvelles mesures législatives seront nécessaires pour faire face à la situation.
Des syndicats ont été nommés dans chaque commune pour prendre charge des biens des églises séquestrées et des agents du gouvernement seront placés demain matin à la porte de chaque église pour y dresser procès-verbal des violations de la loi, mais comme ces violations ne peuvent qu'être jugées par des tribunaux de simple police et que la pénalité prévue n'est que de quinze francs d'amende et quinze jours d'emprisonnement avec droit de plaider en appel, le gouvernement est décidé à adopter des mesures plus énergiques et acceptera probablement le projet de loi déposé hier à la Chambre par M. Meunier, député républicain.

Ce projet de loi prévoit que tous les bâtiments, presbytères, etc., occupés par des ecclésiastiques doivent définitivement échoir à l'Etat, aux départements et aux communes et que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour que les propriétés séquestrées ne soient pas utilisées comme les hôpitaux dans des buts spéciaux ou pour des charités publiques; que les pensions soient supprimées aux prêtres qui ne se conforment pas aux lois de 1905 et de 1881, et que tous les ecclésiastiques en âge de faire leur service militaire soient immédiatement appelés sous les drapeaux, pour servir leur temps dans l'armée comme les autres citoyens français.

Le ton de la presse républicaine, de toutes nuances, indique que si le Pape a cru par une attitude irréconciliable obliger le gouvernement français à ouvrir des négociations avec le Vatican, il s'est grandement trompé sur le caractère du peuple qui est plus en faveur d'une attitude nettement hostile que d'une attitude conciliante.
Un "Républicain français" dit : "Le temps est passé où le Pape pouvait avec succès menacer de révoquer les sujets de leur obéissance. Le mépris de la loi n'aura d'autre résultat que d'exposer les prêtres à être considérés comme les sujets d'une puissance étrangère et leur fera perdre leurs droits de citoyens français."

Dans le but d'arriver à un compromis, plusieurs députés à la tête desquels se trouve M. George Lvygues, ancien ministre des colonies, ont télégraphié aux maires des communes leur demandant d'induire deux catholiques laïques dans chaque paroisse à faire les déclarations exigées par la loi de 1881, déclarations que le Pape a interdit aux prêtres de faire.

Après l'assemblée du cabinet d'aujourd'hui on a annoncé que le 14 décembre le premier ministre Clémenceau demanderait au Parlement de supprimer les pensions du clergé de liquidier les propriétés publiques des catholiques et de séquestrer les presbytères, séminaires, etc.
On annonce aussi de façon positive que le gouvernement est décidé à expulser de France M. Meunier, secrétaire du Nonce papal à Paris, qui représentait le Vatican depuis le rappel du Nonce.
Paris, 11 décembre.— Parmi les autres mesures que le cabinet se propose de déposer au Parlement le 14 décembre, on cite un projet de loi autorisant le gouvernement à expulser les prêtres dont la présence est considérée dangereuse pour la paix publique.
Pendant la perquisition opérée au domicile du secrétaire du Nonce apostolique une quantité considérable de documents ont été saisis par les agents du gouvernement et transportés à la préfecture de police.
Un courrier du secrétaire d'Etat de la Papauté, cardinal Merry del Val, qui apportait des dépêches spéciales de Rome en France a été arrêté ce matin à la frontière et obligé de rebrousser chemin.

Arrestation de M. Meunier, secrétaire du Nonce papal à Paris, a été arrêté ce matin à la frontière et obligé de rebrousser chemin.
Paris, 11 décembre.— M. Meunier, secrétaire du Nonce papal à Paris, a été arrêté ce matin à la frontière et obligé de rebrousser chemin.
M. Meunier, secrétaire du Nonce papal à Paris, a été arrêté ce matin à la frontière et obligé de rebrousser chemin.

Remington
AUTOLOADING SHOTGUN
The Gun for Comfort
The Remington Autoloading Shotgun uses its own "kick" to eject cock and reload. Having a single barrel, it is easy to handle. It is the triumph of inventive genius to secure the shooter's comfort. No hiccups, no bruises. Simply pull and release the trigger for each shot.
A hammerless repeater of 5 shots, with solid safe breech.
List Prices, \$40 and upwards, subject to dealer's discounts.
Send to N. Y. Office for literature.
THE REMINGTON ARMS COMPANY, Inc., N. Y.
Aero Y. 315 Broadway, New York City

AU PUBLIC.
Les acheteurs de la ville et de la campagne ayant besoin d'un des articles dont se compose notre stock, feront bien de venir examiner notre assortiment avant de s'adresser ailleurs. Ceinture comprend des GLACES FRANÇAISES et ALLEMANDES, avec cadres dorés ou cadres en noyer ou ébène, de toutes grandeurs et de tous les genres; de GRAVURES, cadres pour tableaux et portraits; de STORES, corniches, embrasses, albums, étagères, ornements de fantaisie, statues en bisque et bronze, vases, bibelots, accessoires, etc., etc. Nous appelons particulièrement l'attention du public sur la grande variété des articles que nous avons en magasin et sur notre importation de GLACES FRANÇAISES pour cheminées et pour panneaux. Nous sommes les seuls qui possèdent un véritable entrepôt de glaces à la Nouvelle-Orléans. Notre établissement est le plus vaste qui existe dans le Sud et est l'égal de n'importe quel autre aux Etats-Unis. Nous pouvons donc vendre à meilleur marché qu'aucune autre maison de la ville faisant le même genre d'affaires et prétendant s'y connaître. Il n'en existe pas d'ailleurs qui en fasse une spécialité comme nous. Nous espérons que les acheteurs feront leur profit de ce que nous venons d'exposer.
Oscar Uter, Gérant. **L. UTTER HEIRS.**
Nos 223 et 225 RUE ROYALE.

Le cardinal Richard est nommé qu'il doit quitter sa résidence.
Paris, 11 décembre.— Le cardinal Richard, archevêque de Paris, a été formellement notifié aujourd'hui d'avoir à quitter l'archevêché demain matin. Un ordre identique a été transmis aux évêques et prêtres de son diocèse.
Dans les départements il est accordé un délai aux prêtres. L'évacuation complète des presbytères doit être terminée vendredi.

La Chambre italienne félicite le gouvernement français.
Rome, 11 décembre.— Aujourd'hui, à l'ouverture de la séance de la Chambre italienne, le député Mirabelli, républicain, a déposé une résolution demandant à la Chambre d'envoyer ses sincères félicitations au gouvernement français pour "sa politique anticléricale qui tend à séculariser l'Etat et à rendre la conscience humaine indépendante."
Cette résolution a été adoptée.

PIANOS FISCHER
Un Piano de Haut Grade à Prix Modéré.
Plus de 120,000 Fabrications, Vendues et en Course.
VENDU EN FACILES PAIEMENTS MENSUELS.
GRUENWALD'S

Le nouveau médecin du Pape.
Rome, 11 décembre.— Le Pape a nommé aujourd'hui comme son médecin privé le Dr Giuseppe Petacci et comme son médecin consultant le Dr Ettore Marchisava, professeur de pathologie à l'université de Rome.